

La Plume

SEPTEMBRE 2024

BELVOISIENNE

BULLETIN MUNICIPAL N°14



Mairie

29, place de l'Hôtel de Ville
79360 BEAUVOIR-SUR-NIORT

05.49.09.70.78

secretariatdumaire@beauvoir-sur-niort.fr


Beauvoir
sur Niort

Retrouvez l'actualité de la Mairie sur :



Application Citoyenne
Intramuros



Mairie de
Beauvoir-sur-Niort

ÉDITO

UNE RENTRÉE "SUR LES CHAPEAUX DE ROUES" !

Le mois de septembre est souvent synonyme de rentrée des classes et de retrouvailles pour les enfants. Pour les plus grands, il est aussi l'occasion de reprendre le travail après un été qui a permis de décompresser mais aussi de s'inscrire à une activité associative sportive ou culturelle au sein de la commune.

Cet été ne fut pas tout à fait comme les autres car il a suscité un engouement fort pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 et mis des paillettes dans les yeux des amateurs de sport. Enfin du positif !

Ce fut aussi une trêve politique après les nombreux rebondissements électoraux que nous avons eu à connaître avant l'été.

A ce jour sans connaître les orientations qui seront prises au niveau national, nous espérons que les choix de nos futurs dirigeants n'auront pas d'impact sur les finances des collectivités, notamment celle des communes.

Le calendrier communal est particulièrement chargé et sera l'occasion pour la municipalité d'échanger avec les habitants sur les projets de la commune et les blocages qui s'imposent à nous. Cinq réunions publiques de quartiers ont été programmées dès la première quinzaine de septembre.

Plusieurs projets avancent bien. Il en est ainsi du **projet "Age et vie"** puisque le terrain situé rue Abel Brillault vient enfin d'être acquis par la société.

Il est en de même avec le **projet de réhabilitation de la place de l'Hôtel de ville et ses abords**. Nous avons désormais des garanties concernant l'obtention de 80% de financements publics sur le projet ! Afin de présenter le projet dans son ensemble et ses avancées, une réunion publique s'est tenue le vendredi 13 septembre à 18h30, salle des fêtes. Les travaux pourraient débuter d'ici la fin 2024 / début 2025.

Nous sommes en revanche dubitatifs concernant l'avancée du **projet gendarmerie** du fait des blocages internes au sein d'Immobilier Atlantic Aménagement mais aussi inquiets de la conjoncture nationale liée au logement qui impacte durablement notre territoire.

Sachez que nous poursuivons les efforts précédemment engagés sur notre budget pour dégager des marges financières suffisantes et réaliser des projets d'envergure, nécessaires au rayonnement et au développement de notre belle commune de Beauvoir sur Niort.

Pensons positif et poursuivons sur notre lancée !



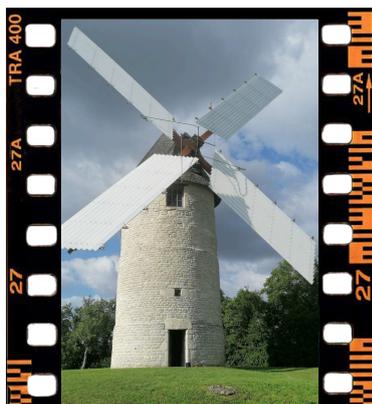
SOMMAIRE

VIE COMMUNALE

Comptes-rendus conseils	3-4
Projet gendarmerie.....	5
Arrêtés de voirie.....	5
Dispositif argent de poche....	6
Rentrée scolaire.....	6
Analyse financière.....	7
Reprise concessions.....	8
Village avenir.....	8
Projet place.....	9
Age et Vie.....	9
Etat civil.....	9
Déploiement 4G/5G.....	10
Recherche bénévoles.....	10
Rétrospective évènements....	11-12

VIE LOCALE

Laverie	10
---------------	----



VIE ASSOCIATIVE

Le cabadon.....	13
Octobre Rose.....	14
Yoga.....	15
Escape Game.....	15
CSB Foot.....	16
Festi Beau Z'Arts.....	16

Editeur : Mairie de Beauvoir-sur-Niort
Représentant légal : Séverine VACHON
Directrice de publication : Jessica DROUET
Comité de rédaction : Commission Communication

SYNTHÈSE DES COMPTES-RENDUS



MAI 2024

Point d'avancement du projet de la place de l'hôtel de ville – Deux bassins enterrés sous la place vont être créés et financés par la CAN. Des places de stationnement pour véhicules électriques vont être installées à différents endroits. Des réunions publiques vont être proposées aux commerçants (sédentaires et non sédentaires), ainsi qu'aux habitants.

Renouvellement convention de partenariat SIGil (Système Informatique Géographique d'Intérêt Local) – Le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de s'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de 700€ HT ; d'accepter la convention de renouvellement ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS ; d'autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites pour une durée de 5 ans.

Subventions aux associations – Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions aux associations pour un montant de 5 484€.

Renouvellement du dispositif « Argent de Poche » – Ce dispositif institué au plan national dans le cadre du programme « Ville Vie Vacances » permet à la collectivité d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans pendant les vacances scolaires pour des missions au sein des différents services de la municipalité.

JUIN 2024

Analyse financière synthétique 2023 – Présentation d'un document communiqué par le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP. La comparaison entre les communes de taille similaires à Beauvoir-sur-Niort est intéressante. L'endettement est progressivement maîtrisé sur la période 2020/2023. La trésorerie se situe à un niveau suffisant (100 jours de fonctionnement).

Révision annuelle des loyers communaux – L'augmentation des loyers est appliquée en fonction de l'indice de référence publié chaque trimestre par l'INSEE.

Ancienne mairie du Cormenier – Les premiers acquéreurs retenus s'étant désistés, la vente a été accordée à la personne ayant présenté son offre en premier, au prix.

Approbation de la convention de groupement de commandes – Après délibération, il est donc décidé d'approuver l'adhésion de la commune de Beauvoir-sur-Niort au groupement d'achat d'une solution numérique visant à développer les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde à l'échelle de la CAN et la convention constitutive de ce groupement.

SYNTHESE DES COMPTES-RENDUS (suite)



Subventions aux écoles – Les subventions aux écoles maternelles et élémentaires sont approuvées à l'unanimité : Maternelle : 561,00€ - Élémentaire : 1.805,50€.

Réévaluation des tarifs de cantine – Compte tenu de l'évolution du coût des matières premières, il est proposé d'actualiser ses tarifs, en fonction des QF de chaque famille, en appliquant une augmentation de 3% à la rentrée 2024.

Réévaluation des tarifs de garderie – Il devient nécessaire de réviser les tarifs de la garderie qui est appliqué en fonction des QF de chaque famille. Il est proposé des tarifs à la demi-heure et non plus, à la vacation et ce à compter de la rentrée 2024.

Instauration d'un forfait pour le tri des déchets – Le tri des déchets devient obligatoire pour chacun, mais aussi pour les utilisateurs des salles municipales. De ce fait, il est décidé que le chèque de caution serait encaissé si le locataire n'a pas fait le tri des déchets. De ce fait, les contrats de location vont être modifiés pour intégrer ce changement.

JUILLET 2024



Aménagement de la place de l'hôtel de ville – Missions SPS – Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en préalable au lancement du programme d'aménagement de la place de l'hôtel de ville, il convient de retenir l'entreprise qui assurera la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé. Quatre entreprises spécialisées ont été consultées et ce sont les entreprises MAVASA pour un montant de 833,93€ HT et TECHNI MARQUAGE pour un montant de 3 481,68€ HT qui ont été retenues.

Procédure de lancement de reprise de concessions en état d'abandon Cimetière du Cormenier – Il est décidé que des plaques vont être posées sur les tombes concernées pour que les familles informent la mairie du titulaire de la concession.

Modification des représentants du SIVOM :

- Délégués titulaires : Didier BOULET, Marc BRUANT, Pascal MATHE, Gérard ROUSSEAU, Séverine VACHON
- Délégué suppléant : Guillaume BRETAEU

Locatif sis au 221 avenue Saint Jean – Suite à des impayés importants, une procédure d'expulsion du locataire a permis de récupérer le logement dans un état dégradé. Un audit énergétique du logement a été réalisé nécessitant des travaux de réhabilitation. Des devis ont été demandés pour éventuellement remettre ce logement en location.

**Vous pouvez consulter l'ensemble des comptes-rendus en mairie
ou sur le site internet www.beauvoir-sur-niort.fr**

UN PROJET GENDARMERIE BLOQUÉ

Depuis plusieurs mois, nous sommes particulièrement inquiets quant à l'avenir du projet de nouvelle gendarmerie, qui inclut également la réalisation de logements sociaux et de nouveaux terrains à bâtir. Le projet présenté par l'architecte nous semblait correspondre parfaitement aux besoins du territoire.

Alors même que le permis d'aménager est signé depuis maintenant de nombreux mois et que le ministère de l'Intérieur a donné son accord pour cette réalisation avec l'obtention d'un personnel supplémentaire, **le bailleur qui devait réaliser le projet, IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT freine le projet.**

Les difficultés sont liées à leur réorganisation interne mais aussi au financement du projet lié à l'augmentation du coût de la construction à des taux d'intérêt élevés et au décret national ne réévaluant pas le coût des loyers. Aussi, le projet est régulièrement reporté et nous nous retrouvons le bec dans l'eau.

Nous sommes donc aujourd'hui particulièrement inquiets du devenir du projet.

Un courrier nous a même été adressé mentionnant un reste à charge pour IAA de 3,5 millions d'euros qu'il est évidemment impossible que nous puissions combler.

De nombreux maires de l'agglomération et du département des Deux-Sèvres se retrouvent dans la même situation que nous avec ce bailleur social. Nous avons écrit collectivement mais aussi sollicité la préfète des Deux-Sèvres. Il faut rappeler que ce projet étant inscrit dans le cadre du plan local de l'habitat de Niort Agglo, il bénéficie d'une participation substantielle de l'Etat, de Niort Agglo et de la commune sur le volet logement social.

Une nouvelle réunion de travail est programmée pour septembre 2024 avec IAA mais nous sommes peu confiants. C'est une véritable déception car ce projet était soutenu par tous et dans toutes les arcanes : agglomération, département, Etat, Gendarmerie.



ARRÊTÉS DE VOIRIE

Dernièrement, la mairie a adopté plusieurs arrêtés réglementant le stationnement, la vitesse et une modification de priorité. Ces arrêtés de vitesse et de modification de priorité ont été pris à la suite des réunions de quartiers et la commission voirie a débattu du bien fondé des diverses demandes des administrés. C'est le conseil municipal qui les valide ensuite et ils prendront effet lorsque la signalisation verticale et horizontale sera mise en place.

- **L'arrêté de stationnement concerne la RD650 entre le rond-point et la place.** Le stationnement sur la RD650 sera interdit en dehors des cases qui sont ou seront matérialisées par du marquage au sol.

Sur l'ensemble de la commune, les zones interdites seront indiquées soit par des panneaux de type B6 ou par du marquage au sol en rive de couleur jaune. Il est rappelé aussi qu'il est formellement interdit de se stationner sur un emplacement PMR réservé aux personnes à mobilité réduite.

- **L'arrêté réglementant la limitation de vitesse à 30 Km/h** concerne les rue Maurice Ferroux et des Coquelicots à La Revêtizon et le bourg du Fenêteau.
- **L'arrêté de modification de priorité concerne la rue des écoles et le chemin neuf au Cormenier.** Un stop sera posé rue des écoles pour faire ralentir les véhicules.

De plus, **nous avons validé un devis pour refaire les "pistes cyclables"**. En effet, plusieurs personnes utilisant ces pistes nous ont alerté sur la dangerosité de circuler à gauche dans la rue Abel Brillault face aux voitures, qui est à cet endroit en sens unique. Nous avons sollicité ID79 qui épaulé les communes dans les prises de décision de nous aider dans les choix à faire. Des voies partagées seront plus adaptées à la physionomie des rues (trop étroites) et seront aussi plus sécurisantes.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Entre le 08 et le 19 juillet 2024 et pour la 4ème année consécutive, la municipalité, sous la houlette de Marc BRUANT, conseiller municipal, a accueilli dans le cadre de l'opération « Dispositif Argent de Poche », neuf jeunes âgés de 16 et 17 ans résidants sur la commune. Ils ont été encadrés par Marc Bruant (conseiller municipal).

A raison de 3h30 chaque matin, ils ont mis à profit les conseils prodigués pour effectuer les divers travaux suivants :

- ponçage et peinture de quatre étagères métalliques qui ont ensuite été installées par les enfants sous le préau de l'ancienne école du Cormenier (Cabadon)
- distribution de flyers pour information sur le passage du tour des Deux-Sèvres
- nettoyage d'une tombe en granit du cimetière du Cormenier (enlèvement d'une quantité importante de lierre)
- nettoyage d'une partie du dessus du mur du cimetière de La Revêtizon (retrait de lierre)
- participation au rangement des tables et des bancs ainsi qu'au démontage du tivoli ayant servi pour la fêria des pompiers et la fête du 14 juillet
- rangement des barrières du tour des Deux-Sèvres
- peinture (première couche) sur la façade du bâtiment situé à l'arrière de la mairie et servant à l'association du comité d'animation
- travaux informatiques au secrétariat de la mairie.



Ces deux semaines se sont passées dans une bonne ambiance et personne n'a rechigné à la tâche.

Nous tenons à exprimer tous nos remerciements à ces jeunes pour leur travail, leur volonté et leur état d'esprit.



RENTRÉE SCOLAIRE

Un mot pour résumer cette nouvelle année scolaire : le changement !

En effet, changement d'organisation des classes tout d'abord suite à la fermeture d'une classe cette année : ainsi 3 classes à double niveau CP-CE1, CE1-CE2 et CE2-CM1. Seule la classe de CM2 garde son niveau, profitant ainsi cette année encore de la classe orchestre.

Changement à la garderie : enlèvement des modulaires de la garderie élémentaire qui étaient en location depuis de nombreuses années et dont la double garderie maternelle et élémentaire ne nécessitait plus autant de superficie. De nouveaux tarifs à la demi-heure font également leur apparition cette année permettant ainsi un règlement au plus près du temps passé par les enfants.

Enfin, notre chef cuisinier Daniel Oinouyou partira à la retraite aux vacances de Noël, au plus grand désespoir des élèves.

La municipalité souhaite à tous les enfants, mais aussi aux enseignants et aux agents en lien avec l'école, une belle année 2024-2025.

ANALYSE FINANCIÈRE 2023 DE LA COMMUNE

Le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP a présenté à la commune le bilan de la période 2020- 2023. Il en ressort plusieurs constats :

1

La trésorerie se situe à un niveau suffisant (100 jours de fonctionnement). Le fonds de roulement net global atteint 396 K€ au 31/12/2023.

2

FONCTIONNEMENT

Concernant les recettes :

. Les produits réels de fonctionnement sont en progression constant depuis 2020 (+7,8%).

. Les ressources fiscales sont en augmentation de 6% sur la période 2019-2023 et représentent 64% de la structure des recettes.

. Les dotations et participations représentent 21,6% de la structure des produits réels.

Concernant les charges :

. Les charges de personnel représentent 37% de la structure des charges et sont supérieures à la strate départementale.

Le poids des participations obligatoires versées par la collectivité est l'un des facteurs impactant le ratio de rigidité de la commune.

On y retrouve les principaux postes de dépenses liés aux "autres contributions" regroupant le syndicat Plaine de Courance (244K€) et le SIVOM (47K€) soit un montant de 292K€ en 2023.

. Les charges financières diminuent nettement sur la période (-44% ce qui permet d'atteindre la moyenne des communes de la strate).

. Les achats ne progressent que de 4% alors même par exemple que l'énergie et l'électricité augmentent de 32,4% sur la période.

5

FISCALITE LOCALE

Si les taux relatifs à la fiscalité locale sont au-dessus des taux moyens, les bases calculées en €/hab sont systématiquement inférieures à la strate.

La commune bénéficie aussi d'un système de compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation pour un montant de 50 592€. Elle bénéficie aussi d'une allocation compensatrice pour le foncier bâti de 35 000€ pour compenser la perte de recettes dû à l'abattement de 50% de la valeur locative des établissements industriels. La commune a également délibéré pour instaurer à compter de 2024 l'assujettissement à la taxe d'habitation majorée les logements vacants.

3

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

. Les dotations et subventions d'équipement participent grandement au financement des différents programmes d'investissement.

. La commune réussit à constituer un financement disponible conséquent mais volatil. Sur la période il oscille entre 249 K€ et 674 K €. Il atteint son plus haut niveau en 2023.

. Les dépenses directes d'équipement représentent un total de 284 €/habitant contre 257€/habitant pour la strate départementale.

4

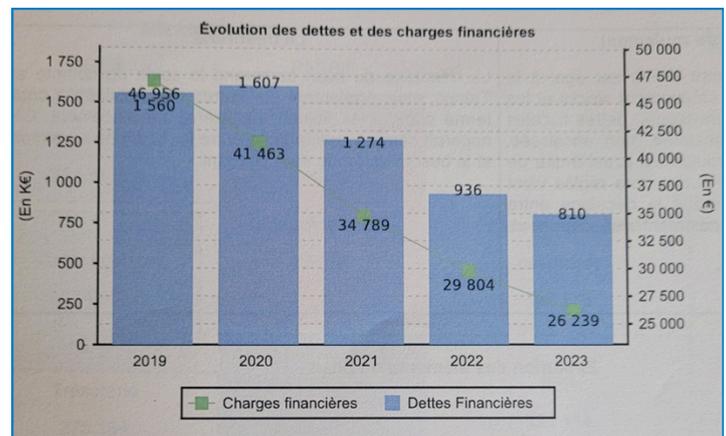
ENDETTEMENT COMMUNAL

L'endettement de la commune est progressivement maîtrisé sur la période 2020-2023. La commune a fait le choix depuis 2020 de financer ses investissements sur ses ressources propres sans recourir à de nouveaux emprunts. L'encours de la dette représente 810 000€ en 2023 soit un montant de 447€/habitant. Il est dans la moyenne de la strate départementale. Cet encours est en recul de 50% au regard de 2020 (920€/ hab).

8 emprunts subsistent. La capacité de désendettement s'élève à 4,52 années en 2023.

Pour mémoire en 2021, la capacité de désendettement était encore de 9,26 années à son niveau le plus haut.

Les efforts réalisés ces dernières années nous permettent de pouvoir nous projeter et de pouvoir recourir à un nouvel emprunt pour financer le projet de la place de l'Hôtel de ville.



REPRISE DE CONCESSIONS CIMETIÈRE CORMENIER

La reprise de concessions dans un cimetière permet de faire disparaître les sépultures laissées à l'abandon afin de redonner la décence requise à ce lieu sensible.

Elle réduit également les risques de sépultures dangereuses pour les visiteurs.

Enfin, cette reprise de sépulture permet de récupérer de la place pour l'attribution de nouvelles concessions et ainsi éviter un agrandissement parfois difficile voire impossible.

La commune de Beauvoir-sur-Niort lance donc une campagne de reprise de 13 concessions en état d'abandon au cimetière du Cormenier. Les concessions ont été identifiées à l'aide de panonceaux.

Tout héritier, descendant, successeur ou personne chargée de l'entretien de l'une de ces concessions est invité à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.



VILLAGE AVENIR

La commune de Beauvoir-sur-Niort a été retenue comme "Village d'avenir" à l'échelle nationale et territoriale. Il s'agit d'un programme qui s'adresse aux communes de moins de 3500 habitants.

Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du plan France ruralité, il vise à accompagner les plus petites communes dans la réalisation de projets de développement.

La commune a rencontré la chef de projet "Village d'avenir" rattachée à la Direction Départementale des Territoires (DDT), courant juillet.

Il a été proposé que l'Etat soutienne la candidature de la commune pour la réalisation d'un plan guide qui pourrait être financé à 100% par l'ANCT dans le cadre d'un marché à bon de commandes.

Ce document de synthèse permettra de traduire la volonté politique dans une vision urbanistique du territoire, de définir un plan d'actions à moyen et long terme et de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre pour la commune.

Parallèlement, Mme DUBEE, préfète des Deux-Sèvres, a notifié à la commune un accompagnement par deux architectes conseils de l'Etat (volet patrimonial et environnemental) pour étudier les potentialités du site (maison du meunier et site du Moulin). Cet accompagnement est proposé sur une période de 12 à 18 mois.

Si les finances actuelles de la commune ne permettent pas de se lancer actuellement dans un tel projet, il nous appartient cependant de réfléchir, dès à présent, à l'avenir du site pour permettre un lancement d'opération à court ou moyen terme lorsque les finances le permettront.

Les projets de la commune sont ainsi toujours étudiés dans une perspective d'avenir.

Villages d'avenir



PROJET PLACE - DERNIÈRE LIGNE DROITE ?

Les élus du conseil municipal ont validé l'avant-projet place et lancé la consultation des entreprises pour la phase 1 concernant l'aménagement de la place et ses abords ainsi que la reprise des voiries adjacentes dont les routes départementales jouxtant la place.

La consultation des entreprises est donc lancée. La commission d'appel d'offres statuera en septembre sur les futurs aménagements avant validation par le conseil municipal.

Si toutes les planètes s'alignent, le commencement d'opération pourrait avoir lieu fin 2024-début 2025.

Excellente nouvelle reçue pendant l'été : la dernière subvention très importante de l'agence de l'eau nous est accordée en raison du caractère novateur de notre projet lié à la gestion des eaux pluviales. En effet des bassins de rétention des eaux de pluie sont prévus sous la place afin de faire ralentir les eaux lors de forte pluviométrie.

D'autres éléments permettent aussi d'avoir un projet global : réalisation de surfaces perméables pour les parkings, végétalisation de l'espace, bornes pour véhicules électriques, conteneurs poubelles enterrés, arrêts transports revus, espace scénique prévu.

Nous financerons donc ce projet à hauteur de 80% par des subventions publiques (Etat, agence de l'eau, Europe, département, aggro) et les 20% restants seront assurés par la commune en autofinancement. La commune fera appel à un emprunt pour le reste à charge et s'assurera également d'un accompagnement bancaire le temps de la réception de la totalité des subventions accordées en faisant appel à une ligne de trésorerie ou un financement bancaire de court terme remboursable.

Une **réunion publique** de présentation du projet de la place et ses abords a eu lieu **le vendredi 13 septembre à 18h30**, salle du Docteur Jean Richard (salle des fêtes).

ACQUISITION DU TERRAIN RUE ABEL BRILLAUT PAR AGE ET VIE

Suite aux fouilles archéologiques préventives réalisées par l'INRAP sur une partie du terrain située à l'angle de la rue Abel Brillault et du Commandant Caud, il n'a été relevé aucun élément laissant penser qu'il puisse y avoir de vestiges sur ce site.

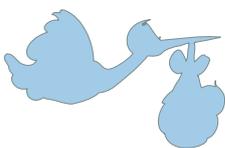
La société AGE ET VIE a donc acquis, cet été, la parcelle concernée auprès de l'EPF qui assure le portage du terrain pour le compte de la commune pour un montant de 63 848€.

Nous espérons désormais que le projet puisse se lancer d'ici 2025. Il convient de rappeler que le permis de construire est déjà accordé à la société AGE ET VIE pour la réalisation de deux maisons en colocation pour les aînés.



ÉTAT CIVIL

Naissances



- Agathe MAROT
- Arya BABIN PAGNUCCO
- Louise PIED

Mariages



- Nathalie CHESSE et Stéphane FOURNAT
- Flavie BOUTET et David ROBIN

PACS



- Clara CHASSERAY et Maxime SIMONNEAU

DÉPLOIEMENT DE LA 4G/5G SUR LA COMMUNE

La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne. L'ensemble des antennes déployé constitue un réseau de cellules de tailles différentes assurant la couverture d'une zone géographique. La taille des cellules dépend notamment de l'environnement, des conditions de propagation des ondes et de la densité/nature du trafic à écouler.

Orange nous a récemment informé de la montée en puissance projetée sur plusieurs antennes situées sur le château d'eau. La déclaration a été faite à l'ANFR qui gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation. La date prévisionnelle du déploiement est prévue pour la fin septembre 2024.

La "5G" est la cinquième génération de réseaux mobiles. Elle succède aux autres technologies et permet d'améliorer les performances en termes de débit, d'instantanéité et de fiabilité (débit multiplié par 10).



En cas de brouillage de la réception TNT à l'arrivée de la 4G/5G, il est possible d'appeler un centre d'appel dédié au 09.70.818.818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local). Par internet : <https://www.recevoirlatnt.fr/> Un antenniste vous contactera alors pour une prise de rendez-vous. La liste d'antennistes labellisés est établie par les opérateurs avant tout déploiement dans une zone géographique par les opérateurs mobiles.

Concernant les effets des ondes sur la santé, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ne conclut pas à l'existence d'effets sanitaires dès lors que les valeurs limites d'exposition réglementaires aux ondes sont respectées.

RECHERCHE BÉNÉVOLES



La municipalité a à cœur de faire vivre son moulin. Une formation pour apprendre à le faire tourner est prévue le 11 Octobre. Toute personne intéressée pour se former en vue d'animer ce lieu peut se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.



UNE NOUVELLE LAVERIE SUR LA PLACE



Mr et Mme BARBEAU ont ouvert une laverie autonome, place de l'Hôtel de Ville. Vous pouvez y accéder 24h/24, 7 jours/7 et profitez en plus d'un espace détente et de lecture. La lessive et l'adoucissant sont fournis pour chaque machine. Les cartes de fidélité sont à récupérer au tabac presse et permettent un bonus de 10% à chaque recharge. Une facture pour être fournie sur demande pour les professionnels.

Tatiana et Aurélien souhaitent remercier les clients qui ont choisi de favoriser un commerce local plutôt qu'un groupe national.

La municipalité souhaite longue vie à leur entreprise.

RÉTROSPECTIVE DES ÉVÈNEMENTS

Concours de pétanque
Comité d'animation



Gala Twirling Bâton



Fête des Ecoles



Fête de la musique



Festival 5ème saison



Fête Nationale



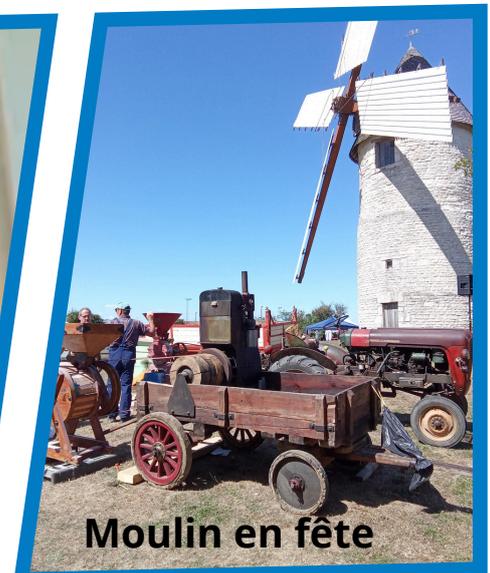
Tour des Deux-Sèvres



Exposition 80 ans
du débarquement



RÉTROSPECTIVE DES ÉVÈNEMENTS



LE CABADON - LA CABANE À DONS



Le principe de la cabane à dons est de créer un endroit sur l'espace public dans lequel chacun peut laisser des choses dont il n'a plus l'usage mais qui peuvent encore servir à d'autres et y prendre ce dont il a besoin.

Chacun est invité à déposer des objets et à prendre ce qui lui est utile, en libre accès et sans surveillance.

La cabane à dons permet d'éviter le gaspillage et réduire la production de déchets, sensibiliser au non gaspillage et au réemploi, promouvoir les dons et la solidarité.

Le comité d'animation de Beauvoir-sur-Niort s'engage à assurer un passage une fois par semaine afin de faire le tri dans les objets, et à retirer ceux qui sont là depuis plus de 2 semaines et ainsi maintenir le lieu propre et agréable.

Le cabadon, ouvert depuis le 1er août, est à l'angle de la rue des écoles et du chemin neuf, sous le préau de l'école de musique.

Il est autorisé d'y déposer :

Vaisselle, ustensiles de cuisine, déco, bibelots, outils de bricolage, jeux, jouets, petit électroménager. Le tout bien-sûr propre et en état de fonctionnement.

Il est interdit d'y déposer : **chaussures, vêtements, objets dangereux, toxiques et inflammables, produits alimentaires, médicamenteux, des objets encombrants, meubles et gros électroménager.**

Les livres sont à déposer à la boîte à livres (sous le porche Héloïse Dupond) ou au Troc Livres (ouvert tous les 1er mercredis du mois, à l'espace associatif, rue de la gare).



**Déposez ici vos objets devenus inutiles !
Prenez ce dont vous avez besoin !**

Le Cabadon permet de déposer et/ou de récupérer des objets **gratuitement**.

Le Cabadon offre une deuxième vie à nos objets et en les donnant, nous limitons nos déchets.

Merci de bien vouloir laisser
Le Cabadon rangé.

Pour tout signalement, information, suggestion :
cabadonbsn@gmail.com

OCTOBRE ROSE, INFORMER ET SOUTENIR

En France, avec environ 61 000 nouvelles personnes touchées en 2023, le cancer du sein est le plus répandu des cancers féminins. Cependant, aujourd'hui plus de 3 cancers sur 4 sont guéris en sachant que tous les types de cancers n'ont pas le même pronostic !

Ainsi, pour Octobre Rose, Assoc'ensemble souhaite aller plus loin et proposer une action le samedi 19 octobre 2024 avec les associations, les commerçants de la commune et la municipalité.

Il sera proposé une marche, un défi « agrès », un goûter, un stand d'information, des coupes de cheveux, une animation musicale un concours et plein d'autres surprises.....

Sans oublier les associations qui se mobilisent tout au long du mois d'octobre avec des manifestations organisées au sein de leurs clubs (CSB Foot, HBSUD 79.....).

Tous les bénéfices de ces actions seront reversés à la Ligue contre le Cancer de Niort.

Nous comptons sur vous tous pour contribuer au succès de cette opération Octobre Rose au sein de la commune de Beauvoir-sur-Niort.

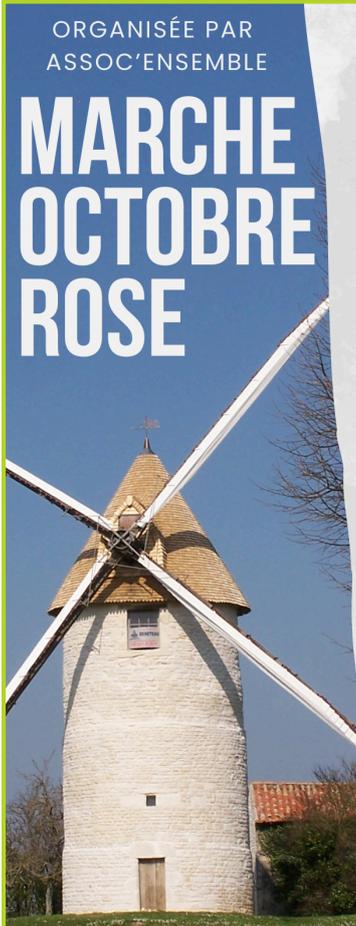


Inscription à la marche



ORGANISÉE PAR
ASSOC'ENSEMBLE

MARCHE OCTOBRE ROSE



Le P'tit Bouchon (05.49.28.07.21)
et L'Entre Potes (05.49.09.71.31)
participent à Octobre Rose et
seront ouverts pour déjeuner
après la marche.
Réservez votre repas
48h à l'avance

19 OCTOBRE 2024 BEAUVOIR/NIORT

-  **Parcours Randonnée Pédestre**
Parcours : 5 et 10 km
-  **Départ : entre 8h30 et 9h30**
Place de l'Hôtel de Ville
-  **Inscriptions : en ligne**
ou sur place 
-  **Ravitaillement en cours**
de parcours et à l'arrivée
-  **Présentation d'agrès**
sportifs, concours de la plus
belle vitrine...
-  **Stand d'information**
(présence de la Ligue), vente
de goodies
-  **Coupe de cheveux (10 cm**
minimum) pour don
(fabrication de prothèses
capillaires)
-  **Dress-code : "Tous en rose"**
-  **Tarif : 5€ reversés à la Ligue**
contre le Cancer de Niort





Informations à
assocensemblebeauvoir@gmail.com



NOUVEAUTÉ YOGA À BEAUVOIR-SUR-NIORT

L'association Satya propose depuis la rentrée un cours de Yoga Vinyasa, adapté à tous les niveaux chaque mardi soir de 18h30 à 19h45 dans la salle Abeille.

Le yoga vinyasa est un yoga créatif et dynamique qui travaille le corps, le souffle et l'esprit. Ce cours est adapté à tous les niveaux, si vous êtes novices ou débutants, vous pouvez intégrer les cours. Le Yoga Vinyasa permet de synchroniser la respiration aux postures (ou asanas). On pratique les Asanas du Yoga en douceur pour ensuite intégrer un flow agréable et accessible. Un flow est un enchaînement de postures. Cela permet d'atteindre une forme de méditation en mouvement. L'association de Pranayamas (techniques de respiration), flow d'asanas (postures) et de relaxation en fin de cours amènent un réel lâcher prise. Le corps est tonifié, l'esprit léger et l'énergie peut s'élever.

Aurélie utilise au gré des cours : des chants de mantras, les mudras, le son des bols tibétains, l'aromathérapie en fin de cours et des techniques de méditation hypnotique afin de vous accompagner en douceur vers plus de bien-être corporel, mental et émotionnel.

Le cours d'essai est en don libre afin de voir si la pratique vous correspond. Vous aurez juste besoin d'un tapis, de vêtements confortables et d'une gourde. En cas d'inscription, vous aurez besoin d'un tapis de yoga, de briques, d'une sangle de Yoga.

L'abonnement annuel est à 380 € pour une inscription à Beauvoir-sur-Niort. Il existe aussi un autre forfait donnant droit à tous les cours existants (Beauvoir-sur-Niort et Niort).

Contactez-la pour plus d'informations et pour vous inscrire à un cours d'essai : hello@aureliedurand.org ou au 07 87 09 29 51 - Son site : www.aureliedurand.org



ESCAPE GAME AVEC LUDIQUEMENT VÔTRE

Chers passionnés de jeux et d'aventures,

L'association de Jeux de société Ludiquement Vôtre organise un nouvel escape game éphémère lors de nos portes ouvertes qui se tiendront les 5 et 6 Octobre prochains.

L'année dernière vous deviez retrouver Mlle Rose, cette année on vous plongera dans un nouvel univers avec de nouveaux défis, que l'on garde encore secrets.

Que vous soyez un aventurier aguerri ou un novice curieux, cette expérience est faite pour vous ! Pour découvrir tous les détails et vous inscrire, n'hésitez pas à nous contacter au 06-99-69-40-98 ou au 06-37-08-77-37



C'EST LA RENTRÉE AU CSB FOOTBALL

Catégorie U6/U7 (2018/2019)/U8/U9 (2016/2017)
MERCREDI 4 SEPTEMBRE—16H/17H15
 CREATION SECTION FEMININE (2014/2019)
 PORTES OUVERTES MERC 4 et 11 septembre
 STADE DE BEAUVOIR

Catégorie U10/U11 (2014/2015)
MERCREDI 4 SEPTEMBRE—17H/18H30
 PORTES OUVERTES MERC 4 et 11 septembre
 STADE DE BEAUVOIR

Catégorie U12/U13 (2012/2013)
MARDI 3 SEPTEMBRE—18H30/19H30
 PORTES OUVERTES MARDI 3 et 10 septembre
 STADE BEAUVOIR

RAIMBERT CYRIL
 0672665081
 csbeauvoirfootball@gmail.com



**RECHERCHE GARCONS POUR COMPLETER
 NOS EFFECTIFS U14/U15 (2010/2011) ET
 U16/U17 (2008/2009)**
 CONTACT: 0672665081

REPRISE ECOLE DE FOOT
 CS BEAUVOIR
 SAISON 2024/2025

FESTI BEAU Z'ARTS

Après son concert Gospel du 7 avril dernier, qui a connu un franc succès, l'Association Festi Beau z'Arts vous a accueilli dans la salle du Dr Jean Richard le dimanche 22 septembre pour son festival de peinture et des métiers des arts. 6 prix ont été décernés lors du concours.

La prochaine manifestation de l'association aura lieu le dimanche 15 Décembre à 16h à l'Eglise St Jacques de Beauvoir-sur-Niort où un concert sera donné par la chorale Acad'Ochoeur, chants académiques de Poitiers. 50 collégiens viendront chanter sous la supervision de la responsable de cette chorale, Mme Adeline Dromer, également habitante de la commune.

Alors retenez déjà cette date pour écouter tous ces jeunes avec des voix en or.

